



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
AUPRÈS DE L' ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
140 EAST 39TH STREET  
NEW YORK, NY 10016

TEL: (212) 687-8115 • FAX: (212) 687-8248

Intervention  
de Son Excellence Monsieur Boubacar Diallo,  
Ambassadeur, Représentant permanent auprès de  
l'Office des Nations Unies et des autres  
organisations internationales à Genève au dialogue  
de haut niveau sur «les migrations internationales et  
le développement».

New York, le 15 septembre 2006

S.V.P. vérifier à l'audition



Dans ce contexte, il est évident que seule une solidarité agissante, réaliste et pragmatique, intégrant à la fois les impératifs de développement, de sécurité et de coopération internationale, sera à même d'apporter une réponse durable à la maîtrise et à la gestion des flux migratoires.

Notre conviction est établie qu'il s'agit, à travers ce dialogue de haut niveau, de contribuer à la mise en place progressive, dans l'intérêt solidaire des pays d'origine, de transit et d'accueil des migrants, d'un partenariat novateur et efficace intégrant harmonieusement dans les politiques et programmes de développement :

- le renforcement des capacités nationales et des politiques migratoires ;
- les éléments essentiels du cadre normatif international en matière de migrations internationales ;
- l'implication et la participation des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile au débat ;
- le renforcement de la collaboration et de la coordination des actions entre les Nations Unies, le Haut Commissariat aux réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, afin de favoriser la création de mécanismes appropriés visant à améliorer la cohérence et l'interactivité entre les migrations internationales et le développement ;
- l'exploration et le renforcement du potentiel de développement des diasporas.

En particulier, les Etats membres devraient :

- veiller à ce que les migrations empruntent essentiellement des voies légales
- assurer la protection des droits des migrants ;
- éviter l'exploitation des migrants, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité
- lutter contre les infractions que constituent le trafic illicite de migrants et la traite de personnes.

Les gouvernements devraient réaffirmer leur engagement à réaliser ces objectifs et pour les atteindre, mettre au point une stratégie articulée autour du co-développement.

Dans cet ordre d'idées, l'exploration et le développement du potentiel des diasporas nationales comme moteur et valeur ajoutée aux efforts de coopération au développement est considérée à plus d'un titre par ma délégation comme une nouvelle piste de réflexion, voire un créneau porteur à • prendre en compte dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans les politiques et programmes de développement de nos pays.

Madame la Présidente,

En dépit des engagements internationaux visant à augmenter le volume et la qualité de l'aide publique au développement, il est de plus en plus évident que les ressources de celle-ci ne seront pas suffisantes



Pour terminer, ma délégation réitère son plein appui et son